



L'ANSM ajuste son organisation, mise en place fin 2012, afin de renforcer les synergies entre certaines gammes et activités et prendre en compte les évolutions réglementaires et législatives récentes. Cet ajustement traduit également les mesures d'optimisation des processus internes visant à améliorer la performance de l'Agence

L'organisation de l'ANSM, mise en place en octobre 2012, autour de directions «produits» réunissant l'ensemble des compétences nécessaires pour instruire les dossiers depuis les phases précliniques jusqu'au suivi post AMM, a permis de décloisonner les différentes filières et de sécuriser l'approche bénéfice/risque.

Les évolutions législatives et réglementaires, intervenues ou à venir, dans un contexte de réduction d'effectifs, entraînent aujourd'hui plusieurs ajustements dans l'organisation de l'Agence. Ces derniers portent essentiellement sur la réduction à 7, au lieu de 8 actuellement, du nombre des directions «produits» et le transfert de certaines gammes thérapeutiques entre directions «produits» afin de rééquilibrer l'adéquation missions/moyens entre ces directions.

Les 7 directions «produits» de l'ANSM sont :

- la direction des médicaments en oncologie, hématologie, transplantation, néphrologie, des produits de thérapie cellulaire, tissus et produits sanguins labiles
- la direction des médicaments en cardiologie, rhumatologie, stomatologie, endocrinologie, gynécologie, urologie, pneumologie, ORL, allergologie
- la direction des médicaments en neurologie, psychiatrie, anesthésie, antalgie, ophtalmologie, stupéfiants, psychotropes et médicaments des addictions
- la direction des vaccins, des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastroentérologie, en dermatologie, de thérapie génique et des maladies métaboliques rares
- la direction des médicaments génériques, homéopathiques, à base de plantes et des préparations
- la direction des dispositifs médicaux thérapeutiques et des cosmétiques
- la direction des dispositifs médicaux de diagnostic et des plateaux techniques.

Ces ajustements, qui ont été approuvés par le conseil d'administration du 12 mai 2016, prendront effet au 30 mai 2016.

L'ANSM ajuste son organisation

Écrit par ANSM

Jeudi, 26 Mai 2016 21:00 - Mis à jour Jeudi, 26 Mai 2016 21:09

La décision de modification de l'organisation de l'ANSM, publiée sur le site internet de l'Agence, prévoit également un renforcement de la Direction de la maîtrise des flux et des référentiels afin de répondre à ses nouvelles missions portant notamment sur l'instruction de certains dossiers de variations d'AMM.

Lire aussi

- Décision DG n° 2016-177 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. (01/01/1970) (0 ko)
- [Rubrique ANSM/Organisation](#)
- [Contacts](#)